

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 13 AVRIL 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_045 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE EAU
POTABLE

L'an deux mille vingt et un, le treize avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgrausals à Albi le mardi 13 avril 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Christine TAMBORINI

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
mesdames Cindy COQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Marie-Christine CABAL.

Membres excusés :

Mesdames Sylvie FONTANILLES CRESPO, Martine LASSERRE, Danielle PATUREY, Monsieur Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Gilbert HANGARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Thierry DUFOUR (pouvoir à Christine TAMBORINI), David DONNEZ (pouvoir à Camille DEMAZURE)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 13 AVRIL 2021

**N° DEL2021_045 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE
EAU POTABLE**

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Les modifications budgétaires proposées doivent respecter le montant global adopté en budget primitif pour l'exercice 2021.

Chaque dépense nouvelle doit donc être compensée soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au BP, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Je sou mets à votre approbation le projet de décision modificative n°1 du budget annexe eau potable :

Budget annexe eau potable – DM 1 :

- En fonctionnement :

Dépenses : 44 945,25 €

- Les créances non recouvrées rattachées à des titres émis avant le 1er janvier 2020 ont été conservées par les communes d'Albi, Arthès, Lescure et Saint-Juéry. Les éventuelles admissions en non-valeur sont donc comptabilisées sur le budget principal des communes après délibération des conseils municipaux. Dans la mesure où les résultats des budgets annexes de l'eau au 31 décembre 2019 ont été transférés à l'Agglomération, nous sommes tenus de rembourser aux communes les admissions en non-valeur qu'elles ont à comptabiliser depuis le transfert de la compétence. A ce titre une provision de 277 115,52 € a été constituée sur l'exercice 2020 (délibération du 29 septembre 2020). Le comptable public nous a transmis une première liste d'admissions en non-valeur à rembourser au titre de l'exercice 2021. Le montant de ces admissions en non-valeur s'élève 44 945,25 €. Cette dépense sera financée par une reprise partielle de la provision constituée en 2020.

- Transferts de crédits des comptes 6287 « remboursements de frais » (132 K€) et dépenses imprévues (18 K€) vers le compte 673 « annulation de titres sur exercices antérieurs » (réserve budgétaire en cas d'annulation de factures sur exercices antérieurs).

Recettes : 44 945,25 €

- Reprise sur provision : 44 945,25 €.

- En investissement :

Dépenses : 0 €

- Néant.

Recettes : 0 €

- Néant.

La modification proposée augmente de 44 945,25 € les crédits inscrits sur le budget annexe eau potable 2021.

Le détail des opérations est proposé en annexe ci-jointe.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau du 9 mars 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

ADOpte la décision modificative n°1 du budget annexe eau potable 2021 telle que détaillée en annexe.

DECIDE de reprendre la provision pour dépréciation de comptes de redevables constituée en 2020 sur le budget annexe eau potable à hauteur de 44 945,26 €.

Pour extrait conforme,
Fait le 13 avril 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL